Cinquante troisième année. - N° 217 A Samedi 9 et dimanche 10 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial ..... 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

## BODACC « A »

## Annonce n° 716

## 68 – HAUT-RHIN

## GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE

## Ventes et cessions

917 120 255 RCS Mulhouse.
**BIORHIN.**
*Forme :* Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.
*Capital :* 308914 EUR.
*Adresse :* 21, rue de Dornach, 68120 Pfastatt.
*Oppositions :* Art.L.236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* Avis de projet de fusion BIORHIN Société d'exercice libéral à responsabilité limitée Au capital de 308 914 € Siège social : 21 rue de Dornach – 68120 PFASTATT RCS MULHOUSE 917 120 255 Société Absorbée AVIS DE PROJET DE FUSION (Article L. 236-1 et suivants du Code de commerce) 1. Patrimoine apporté Aux termes de ce projet, la société BIORHIN, Société Absorbée, transmettrait, par voie de fusion, son patrimoine à la société BIOLIA, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, au capital de 932 823 €, sise 5 rue de Haguenau à 67110 REICHSHOFFEN, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le n°433 895 265, Société Absorbante. 2. Evaluation de l'actif et du passif de la société BIORHIN dont la transmission à la société BIOLIA est prévue : - Montant de l'actif : 26 654 978 € - Montant du passif : 7 493 435 € - Montant actif net : 19 161 543 € 3. Rémunération de l'apport En rémunération des apports réalisés à titre de fusion, il sera procédé à une augmentation de capital de la société BIOLIA de 850 508 euros par création de 850 508 parts sociales nouvelles de 1 euro chacune. 4. Rapport d'échange des droits sociaux La parité d'échange ressort à 2,7532 parts sociales de la société BIOLIA pour 1 part sociale de la société BIORHIN. 5. Prime de fusion Le montant prévu de la prime de fusion est de 18 310 875,42 €. 6. Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 18 octobre 2019 a été déposé le 5 novembre 2019 au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG au nom et pour le compte de la société BIOLIA et le 07 novembre 2019 au Registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE au nom et pour le compte de la société BIORHIN. Pour avis,.